



Agence multilatérale de garantie des investissements

L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) est également membre du Groupe de la Banque mondiale et elle a aussi son siège à Washington, D.C. L'AMGI fait la promotion de l'investissement étranger direct dans des économies émergentes en offrant des produits d'atténuation des risques à des entreprises et à des prêteurs, ainsi qu'une assistance technique pour les aider à attirer et à retenir l'investissement privé.

Le programme de garantie des investissements de l'AMGI protège les investisseurs et les prêteurs contre les risques non commerciaux de l'inconvertibilité et du transfert des monnaies, de la rupture de contrat, de l'expropriation, de la guerre et des troubles civils. La participation de l'AMGI à un projet peut dissuader un gouvernement de prendre des mesures susceptibles de compromettre un investissement et inspire confiance en garantissant que les projets sont à l'abri des risques non commerciaux. L'AMGI peut également faire office d'intermédiaire dans le règlement de différends entre les investisseurs et les gouvernements d'accueil. À court terme, une garantie de l'AMGI peut améliorer l'accès au financement et abaisser les coûts financiers de projets à la fois dans des pays en développement et des pays en transition.

Pour être admissibles, les projets d'investissement doivent être nouveaux et leur durée doit être d'au moins trois ans. Les projets doivent également être financièrement et économiquement sains, et soutenir les objectifs du pays d'accueil en matière de développement. Les types d'investissements admissibles à une assurance comprennent les prises de participation, les prêts à des actionnaires et à des non-actionnaires, les garanties d'emprunts et certaines autres sortes de transactions.

Depuis sa création en 1988, l'AMGI a émis 550 garanties pour des projets dans 79 pays en développement. L'AMGI a oeuvré de concert avec plusieurs entreprises canadiennes,

particulièrement dans les secteurs minier et financier. Parmi les clients du secteur minier, mentionnons des entreprises comme Barrick, Rio Algom et Cameco.

L'AMGI a également coopéré avec le secteur bancaire canadien et avec ses sociétés affiliées à l'étranger. Elle a émis une garantie de 24 millions de dollars contre les risques d'expropriation et de restriction des transferts en vue de protéger un prêt consenti par une banque mère canadienne afin d'élargir les opérations de sa filiale jamaïcaine. La filiale exploite un certain nombre de succursales en Jamaïque, fournissant des services bancaires au détail et pour entreprises, et quatre filiales en propriété exclusive dispensent des services bancaires spécialisés, comme le financement hypothécaire et des services bancaires d'investissement. L'AMGI a joué un rôle clé afin d'aider la filiale à consentir des prêts à certains de ses clients à des taux sensiblement plus bas.

Faire des affaires avec l'AMGI

Les investisseurs qui souhaitent une participation de l'AMGI devraient communiquer avec l'Agence au début du cycle d'élaboration du projet pour vérifier leur admissibilité. Le processus de demande d'une garantie de l'AMGI est relativement simple. Il faut d'abord soumettre une demande préliminaire confidentielle, sans frais, à laquelle on peut accéder en direct : www.miga.org/screens/infokits/infokits.htm (en anglais). Vient ensuite la demande finale. Selon la complexité du projet, l'AMGI émet généralement des garanties dans les trois ou quatre mois suivant la réception de la demande finale.



EN BREF ► Agence multilatérale de garantie des investissements

Siège	Washington, D.C.
But	Promouvoir l'investissement étranger direct en fournissant une assurance contre les risques politiques aux investisseurs et aux prêteurs
Services	Assurance contre les risques politiques
Restrictions	Les demandeurs doivent être ressortissants d'un pays membre, mais non du pays où l'investissement doit se faire.
Taille minimale du projet	Aucune
Investissement min./max.	Maximum de 200 millions de dollars
Approbatons annuelles de projets	66 garanties d'un montant total de 2 milliards de dollars (2001)
Site Web	www.miga.org (en anglais)



Société interaméricaine d'investissement

La Société interaméricaine d'investissement (SII) est affiliée à la Banque interaméricaine de développement, l'institution financière régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La SII a commencé ses opérations en 1989 et elle fournit aux PME privées d'Amérique latine et des Caraïbes un financement à moyen ou à long terme. L'organisation a son siège à Washington, D.C. et elle a des bureaux régionaux en Colombie, au Costa Rica et en Uruguay.

La SII est similaire à la SFI, bien qu'elle soit sensiblement plus petite et dispose d'un mandat beaucoup plus restreint. La SII met l'accent sur des secteurs et des régions d'Amérique latine, où il est difficile d'obtenir du crédit ou des capitaux à des conditions raisonnables. Environ les trois quarts de ses investissements prennent la forme de prêts. Les prêts liés à un projet peuvent représenter le tiers des dépenses en immobilisations dans le cas d'un nouveau projet ou 50 % du coût d'un projet d'expansion. La période de remboursement est habituellement de cinq à huit ans. La taille caractéristique d'un projet est d'environ 10 millions de dollars, mais peut se situer à seulement 1 million de dollars. Il n'existe pas de préférences particulières pour ce qui est des projets.

Comme la SFI, la SII peut également prendre une participation, en détenant un maximum d'un tiers des titres d'une entreprise pendant une période d'investissement prédéterminée, qui est normalement de cinq à huit ans. À la fin de la période, la SFI vend ses actions au moyen de mécanismes de sortie, comme les placements privés, les émissions d'actions publiques ou les rachats d'actions.

Faire des affaires avec la SII

Pour obtenir un financement de la SII, une entreprise doit être rentable et avoir un potentiel de croissance, et son chiffre d'affaires doit se situer entre 5 et 35 millions de dollars. La Société peut aussi étudier des ententes avec de plus grandes entreprises. Les entreprises admissibles appartiennent généralement dans une proportion majoritaire à des citoyens des 26 pays de l'Amérique latine et des Caraïbes qui sont membres de la SII. Beaucoup moins souvent, ce

sont des coentreprises, dont la participation majoritaire vient de l'extérieur de la région. Les projets doivent faire la preuve de retombées positives du point de vue du développement sur le plan de priorités gouvernementales comme l'emploi, les recettes en devises étrangères, la santé, la sécurité et l'environnement.

Une entreprise recherchant un financement à moyen ou à long terme afin d'élargir ses opérations doit envoyer une brève description de ses activités et un plan d'entreprise au bureau régional de la SII du pays visé ou, directement, au chef de la Division du financement des entreprises à Washington, D.C. On demandera davantage de détails si le projet ou l'institution satisfait aux critères préliminaires d'admissibilité. Après avoir examiné les renseignements détaillés, la SII peut décider de mener une évaluation du projet sur place et d'organiser une réunion des répondants du projet avec la haute direction de la SII. À cette étape, la SII commencera à imposer des droits d'évaluation et de traitement du projet et d'autres frais. De plus amples détails sur la façon de faire une demande de financement peuvent être consultés dans le site Web de la SII (www.iadb.org/iic/francais/programs/programs.htm).

Le Canada est membre à part entière de la Banque interaméricaine de développement, mais il a déterminé que l'affiliation à la SII ne serait pas avantageuse en ce moment. Les entreprises canadiennes peuvent néanmoins participer aux contrats de la SII, mais les projets canadiens sont moins susceptibles d'être prioritaires.

Par ailleurs, plus de 60 % des fonds de la SII sont placés dans des institutions financières de la région. Ces institutions, qui comprennent des fiducies privées, des sociétés de crédit-bail et des banques, repréent à des entreprises privées ou investissent directement dans de telles entreprises. Les institutions financières sont autorisées à participer à des projets auxquels sont associées des entreprises canadiennes.



EN BREF ► Société interaméricaine d'investissement

Siège	Washington, D.C. et des bureaux régionaux en Colombie, au Costa Rica et en Uruguay
But	Promouvoir le développement économique de ses 26 pays membres en finançant des PME
Services	Prêts directs et participations au capital pour les entreprises; lignes de crédit et capital-risque pour les intermédiaires financiers
Restrictions	Nécessité d'être un pays membre. Le Canada n'est pas membre pour le moment.
Taille minimale du projet	2 millions de dollars
Investissement min./max.	De 1 à 15 millions de dollars
Approbatons annuelles de projets	Environ 20 projets par année; 142,7 millions de dollars sous forme de prêts et de prises de participation (2000)
Site Web	www.iadb.org/iic